



## Non rendu de caution suite a la sortie des lieux

Par **nelley**, le **06/01/2016** à **17:45**

Bonjour,

Je vous sollicite car je rencontre un problème avec mon ancien propriétaire.

J'ai reçu un courrier en date du 5/01/2016 pensant enfin récupérer ma caution après 2 mois comme le veut la loi.

Or, il refuse de me rendre ma caution de 200€ et m'invite à payer des frais de 1400 € (devis à l'appui) pour l'intervention d'un paysagiste pour des buissons envahissants. Lorsque je suis arrivé dans la maison je l'ai aidé à couper ses buissons et même à abattre un arbre.. J'ai été trop gentil je pense..

Mais lors de la sortie d'état des lieux, il ne m'a rien dit. Tout était OK.

J'ai vraiment à faire à quelqu'un de mal honnête. J'ai toujours payé mes loyers en temps et en heure. Et un jour il est venu m'agresser car le loyer n'était pas viré car la date de prélèvement était fériée!

Je lui ai même proposé de l'aider mais il a dit non.. Sur le document d'état de sortie le 8/11/2015 tout était ok.

Que faire s'il vous plaît?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/01/2016** à **19:03**

Bonjour,

Si la comparaison de vos états des lieux d'entrée et de sortie ne met pas en évidence un manque d'entretien du jardin, le bailleur ne peut rien vous demander à ce niveau.

Vous lui envoyez une LRAR de mise en demeure de vous rendre votre dépôt de garantie (et non caution) sous 8 jours, sans quoi vous saisirez le juge de proximité.